

COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS

Compte-rendu du

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 29 Septembre 2022

Présents : S. RUBEUS, N. GRELLEPOIX, Y. LE CREFF, P. LE BALCH, L. LE GUEN, G. LAGADEC, A. LE FOLL, D. LE GUEN, M. DUEDAL, C. CHAVANON, P. LE GALL, F. PICHOURON, B. LE GUYADER

Absent : J.F. LE GALL

Secrétaire de séance : F. PICHOURON

DM N°2

Le premier adjoint présente au conseil municipal la DM N°2. Il s'agit de créer une opération pour compte de tiers d'un montant de 15 000.00€ pour la couche de roulement effectuée par le département lors de l'aménagement du bourg, augmenter les crédits pour les charges de personnel et prévoir les crédits à l'opération 179 pour le raccordement électrique de la chapelle saint Ivy.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition budgétaire.

Révisions des loyers communaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter en 2023 la révision des loyers pour les logements communaux, la hausse de l'indice IRL ferait en effet supporter une augmentation trop importante pour les locataires.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide la révision des loyers des locaux commerciaux de la commune selon l'indice IRL au 2^{ème} trimestre 2022 135.84 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022.

Indice de référence des loyers : 135.84 Soit + 3.60%
Au deuxième trimestre 2022

Année	2018	2019	2020	2022
Locaux communaux				
Cabinet du Dr LOZACH	220.00 €	224.00 €	225.00 €	234.00 €
Cabinet Kiné 1	180.00 €	183.00 €	184.00 €	191.00 €
Cabinet Kiné 2		220.00 €	221.00 €	229.00 €
Cabinet infirmier	220.00 €	224.00 €	225.00 €	234.00 €

Devis SPLA

La commune a pour projet de réaliser une opération d'aménagement à Bec'h Coat afin de proposer du logement et valoriser la qualité paysagère du site. La commune n'ayant pas la maîtrise foncière du site il convient de réaliser une étude préalable et également poursuivre les échanges avec les propriétaires afin d'éventuellement finaliser la vente si le projet semble viable.

A ce titre, la commune souhaite confier à la SPLA de Lannion Trégor Aménagement une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans sa réalisation.

Le premier adjoint présente au conseil municipal le devis d'AMO proposé par la SPLA suite à la réunion de la commission finances (devis en PJ). Celui-ci s'élève à 12000.00€ TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

Aménagement du Bourg : achat de fleurs

Le conseil municipal à l'unanimité valide un devis à 2664.31€ TTC de l'entreprise ROUXEL de PLESSALA.

Parking de l'école : achat de fleurs

Le conseil municipal à l'unanimité valide un devis à 1416.69€ TTC de l'entreprise ROUXEL de PLESSALA.

Abri bus parking de l'école

Les abris bus sont la compétence du service transport de LTC et sont donc la propriété de l'intercommunalité.

Deux propositions ont été faites : abri bus en bois ou abri bus en verre.

La commission a validé le modèle en verre.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition et à passer commande auprès de LTC.

Approbation du « Contrat départemental de territoire 2022-2027 » – Autorisation de signature du CDT 2022-2027

Le premier adjoint informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

L'enveloppe pour notre commune s'élève 128 809.00€ H.T.

La commune pourra mobiliser cette enveloppe, suivant le rythme et maturité de nos projets, sur la période 2022 à 2027 et selon les modalités administratives et financières précisées dans le règlement d'intervention (annexe 1 du CDT 2022-2027) avec la condition préalable, pour la 1ère demande de financement départemental, d'avoir soldé l'ensemble des opérations soutenues dans le cadre du Plan départemental de relance 2020-21.

Le taux d'autofinancement minimum sollicité pour chaque projet est fixé à 30 %.

Les opérations devront être engagées au plus tard avant le 31.12.2027 et réalisées dans les trois ans suivant la notification de la décision d'attribution de la subvention de la Commission Permanente du Département.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le contrat de territoire 2022-2027.

A. LE FOLL souligne l'intérêt de réfléchir à la mutualisation de certains projets afin de bénéficier de bonifications financières.

Financement RASED de Belle-Isle-en-Terre

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Premier adjoint à signer la convention avec le RASED et à verser la somme de 31,00€ pour l'année 2021/2022.

Motion de soutien au collège Roz Avel

Le conseil municipal à l'unanimité valide une motion de soutien au collège Roz awel de Guerlesquin concernant la fermeture d'une classe de 6^{ème} dans leur établissement.

Questions diverses

- Tarif camping-car et caravane au gîte du Dresnay : Face à la recrudescence du stationnement de camping-car et de caravanes lors de locations au gîte le conseil municipal à l'unanimité valide le tarif de 10 euros la nuitée par véhicule.
- Carrefour RD11/RD88 : S. RUBEUS informe le CM que le projet de poteau incendie a été abandonné. P. LE GALL indique que la dépose des poteaux sera bientôt faite. Le marché est en préparation au sein des services de LTC.
- Station d'épuration : S. RUBEUS présente le bilan de LTC concernant la capacité de la station d'épuration. Les chiffres notamment le nombre de logements vacants semble être erroné et le bilan peu fiable puisque réalisé sur seulement deux journées.
- S. RUBEUS informe que le Saint Emilion a été vendu.
- N. GRELLEPOIX informe qu'un travail est effectué concernant l'aménagement intérieur de la bibliothèque en concertation avec les bénévoles.
- L. LE GUEN demande s'il existe une possibilité de vendre les anciens livres. Le sujet sera étudié.
- LE FOLL demande si la porte arrière du logement a été changée. N. GRELLEPOIX informe que l'entreprise GRO-LEAU le tiendra informé des délais mais que la porte ainsi que les portes de l'école et le nouveau portail sont en commande.
- F. PICHOURON informe qu'une entreprise va venir étudier les problèmes de refoulement aux toilettes à l'école. Des travaux seront à envisager au prochain budget étant donné la vétusté de ceux-ci. Les enfants ne veulent plus y aller.
- 5 enfants sont actuellement scolarisés à domicile sur la commune ;
- Le sujet de l'instruction à domicile est évoqué par S. RUBEUS et A. LE FOLL.
- Voirie : P. LE GALL informe qu'une étude est en cours sur le Pont Ar Goff, le soutènement doit être vérifié, de l'élagage doit être fait dans la rivière.
- S. RUBEUS informe que des panneaux « état des lieux modifié » vont être posés. A. LE FOLL demande d'établir un devis pour installer des bordures infranchissables par les poids lourds et véhicules agricoles sans gêner les VL.
- S. RUBEUS informe qu'un radar pédagogique a été posé au DRESNAY. Il sera ensuite déplacé à Croix Joncourt.
- N. GRELLEPOIX informe que l'électricité est finalisée au hangar communal.
- Y. LE CREFF explique le projet de la convergence des loutres de réaménager le terrain potager. La commune participera à hauteur de 9h de travail du STM sur deux ans.
- P. LE GALL informe le CM que le SDE est venu sur site concernant l'installation de bornes de recharge électrique. Le conseil municipal autorise le Maire à lancer le projet.
- GRELLEPOIX informe qu'il y a toujours de grosses nuisances de pigeons au clocher. Les ouvertures vont être bouchées et le clocher nettoyé.
- L. LE GUEN demande où en est l'éclairage public au parking de l'école. P. LE GALL indique que les lampadaires sont en attente.
- D. LE GUEN évoque les problèmes de civisme quant aux déjections canines dans le bourg. Un rappel sera fait dans le bulletin municipal.

Le 1^{er} Adjoint

Saïg RUBEUS



